



Tout d'abord, le SNEP FSU
Lille vous félicite pour
l'obtention du CAPEPS et
vous souhaite la bienvenue
dans l'académie de Lille

mais . . .

Attention:
le calendrier est
serré



vous n'avez que deux
jours et demi pour
formuler vos vœux

L'interface LILMAC te servira à saisir tes vœux d'affectation à l'aide d'un barème prenant en compte ta situation antérieure (ex-titulaire de la fonction publique, ex non-titulaire de l'EN, lauréat de l'agrégation...), le rang de classement au concours, la situation familiale (rapprochement de conjoints, enfants, RQTH).

Attention, date limite pour la saisie des vœux: **13 juillet à midi.**

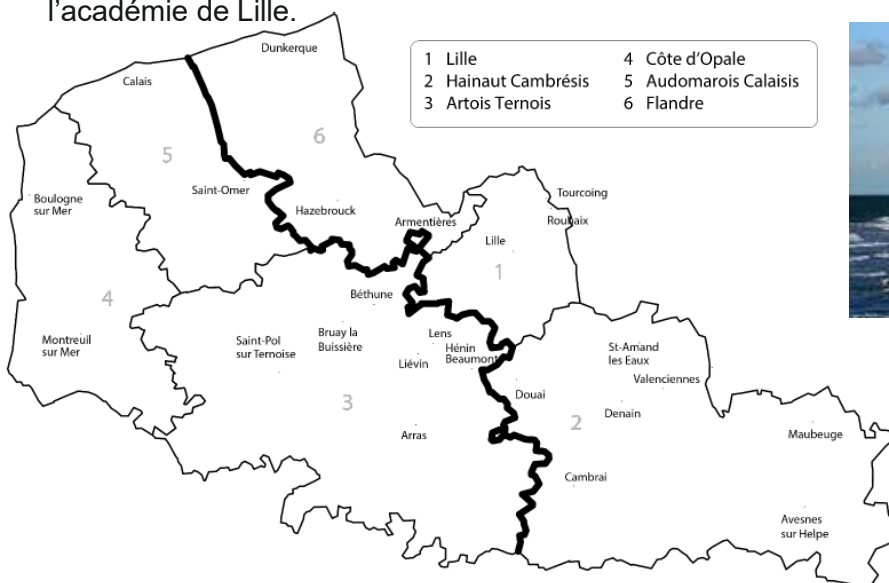
Prenez contact avec nous dès aujourd'hui pour poser vos questions et éviter l'urgence.

CALENDRIER de l'académie de Lille

Du lundi 10 juillet à 18h00 au jeudi 13 juillet à 12h	Consultation des postes et formulation des vœux sur Lilmac.
Au plus tard le jeudi 13 juillet à 12h00	Contestation de barème sur mvt2023@ac-lille.fr
Du lundi 17 juillet au jeudi 20 juillet	Opérations d'affectation par le DPE
Le jeudi 20 juillet à partir de 18h00	Résultats d'affectation consultables sur Lilmac.

Stratégie de saisie des vœux suggérée :

Vous formulez **20 vœux**: classez **14 vœux** choisis parmi les postes stagiaires disponibles.
Puis ajoutez **6 vœux** classés par ordre de préférence des 6 zones géographiques de l'académie de Lille.



LISTE PROVISOIRE POSTES 20H!

ATTENTION, CETTE LISTE EST SUCCESPTIBLE DE VARIER:

Certains supports peuvent être supprimés ou ajoutés. N'hésitez pas à vous connecter plusieurs fois

RNE	Département	Type	Etablissement
0595713P	059	CLG	CLG ALPHONSE DAUDET LEERS
0593185S	059	CLG	CLG ANATOLE FRANCE SIN LE NOBLE
0594418G	059	CLG	CLG CHARLES DE GAUL JEUMONT
0590159C	059	CLG	CLG DU PEVELE ORCHIES
0593476H	059	CLG	CLG JEAN MERMOZ FACHES THUMESNI
0590046E	059	CLG	CLG JEAN MONNET CAUDRY
0590068D	059	CLG	CLG JULES FERRY DOUAI
0593474F	059	CLG	CLG PROFESSEUR ALBE MARQUETTE LEZ L
0594632P	059	CLG	CLG RAYMOND DEVOS HEM
0595176F	059	CLG	CLG RENAUD-BARRAULT AVESNELLES
0590062X	059	CLG	CLG VILLARS DENAIN
0590185F	059	LYC	LGT JEAN MOULIN ROUBAIX
0590125R	059	LP	LP HOTELIER INTERN LILLE
0592833J	059	LP	LP LES HAUTS DE FL SECLIN
0593495D	059	LP	LP PAUL LANGEVIN WAZIERS
0590015W	059	LP	LP PIERRE ET MARIE AULNOYE AYMERIE
0590149S	059	LYC	LPO CITE SCOLAIRE P MAUBEUGE
0590018Z	059	LYC	LPO JESSE DE FOREST AVESNES SUR HELPE
0622269E	062	CLG	CLG ANATOLE FRANCE NOEUX LES MINES
0622435K	062	CLG	CLG BELREM BEAURAINVILLE
0620014D	062	CLG	CLG DENIS DIDEROT DAINVILLE
0622427B	062	CLG	CLG DU PAYS DE L'AL LAVENTIE
0622095R	062	CLG	CLG JEAN MOULIN LE PORTEL
0622096S	062	CLG	CLG JEAN ROSTAND MARQUISE
0622797D	062	CLG	CLG LIBERTE ANNEZIN
0623018U	062	CLG	CLG LOUIS PASTEUR OIGNIES
0623022Y	062	CLG	CLG PAUL ELUARD VERMELLES
0620097U	062	CLG	CLG ROMAIN ROLLAND HERSIN COUPIGNY
0622791X	062	CLG	CLG VICTOR HUGO HARNES
0620062F	062	LYC	LGT PIERRE DE COUBE CALAIS
0620162P	062	LP	LP DU PAYS DE SAIN ST OMER
0623328F	062	LP	LP HENRI SENEZ HENIN BEAUMONT
0620052V	062	LYC	LPO EDOUARD BRANLY BOULOGNE SUR ME

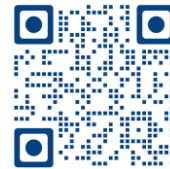
LISTE POSTE 10h réservés :

- Aux titulaires d'un Master NON MEEF , ex-contractuels, ex-PE (voir note du 5 juin)
- ou possiblement utilisés par le rectorat pour un couplage de 2 fois 10h pour un stagiaire dont le service serait de 20h.

RNE	Département	Type	Etablissement
0590005K	09107	059	LP PIERRE-JOSEPH F ANZIN
0590142J	09106	059	CLG MARGUERITE YOUR MARCHIENNES
0593681F	09108	059	CLG LAVOISIER FERRIERE LA GRA
0594400M	09105	059	LP AUTOMOBILE ET T GRANDE SYNTHE
0594643B	09105	059	CLG DU HOUTLAND WORMHOUT
0620017G	09112	062	LG LAVOISIER AUCHEL
0620198D	09112	062	CLG ALBERT CAMUS BRUAY LA BUISSI
0620257T	09110	062	LP ALAIN SAVARY - ARRAS
0622943M	09111	062	CLG ADULPHE DELEGOR COURCELLES LES
0623314R	09112	062	CLG SIMONE SIGNORET BRUAY LA BUISSI
0623377J	09111	062	LP FRANCOIS HENNEB LIEVIN

Démarches administratives obligatoires auprès du rectorat de Lille:

Pièces justificatives à fournir dans le cadre de votre affectation:



Note de service du 5 juin

Dès que vous aurez connaissance de votre affectation dans l'académie de Lille, et **au plus tard le 10 juillet**, il conviendra d'envoyer par courriel et sous la forme d'un seul et **unique fichier PDF** aux adresses **ce.dpe@ac-lille.fr** et **mvt2023@ac-lille.fr** (objet : "STAGIAIRE 2023") la copie de la fiche de synthèse imprimée à la fin de la saisie des vœux d'affectation sur SIAL (pour les candidats qui ont formulé leurs vœux sur SIAL) et, en fonction de votre situation, les **pièces suivantes** :

1. Rapprochement de conjoints

- Attestation de moins de 3 mois de l'employeur du conjoint indiquant le lieu d'exercice et la nature de l'activité professionnelle ou attestation de moins de 3 mois d'inscription au Pôle emploi en cas de chômage.
- Photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Pour les lauréats ni mariés ni pacsés avec enfant(s), copie du livret de famille pour chaque enfant ou si enfant à naître, certificat de grossesse délivré au plus tard le 30 juin 2023 avec attestation de reconnaissance anticipée.
- Pour les agents pacsés : un justificatif administratif établissant l'engagement dans les liens d'un Pacs au plus tard le 30 juin 2023 et extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du Pacs.

2. Rapprochement au titre de l'autorité parentale conjointe

- Attestation de moins de 3 mois de l'employeur de l'ex conjoint indiquant le lieu d'exercice et la nature de l'activité professionnelle ou attestation de moins de 3 mois d'inscription au Pôle emploi en cas de chômage ;
- Photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant;
- Décision(s) de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement.

3. Rapprochement de deux lauréats mariés ou pacsés qui souhaitent être affectés dans la même académie

- Photocopie du livret de famille ou pour les agents pacsés, attestation du tribunal d'instance établissant la conclusion du Pacs et extrait d'acte de naissance des deux partenaires portant en marge les mentions du Pacs (loi n°2006-728 du 23 juin 2006).

4. Diplômes, titres et certificats exigés à la nomination

Les lauréats du concours de la session 2023 du CAPEPS devront faire parvenir la photocopie de leur diplôme de master ou équivalent (ou le relevé de notes).

Pièces à fournir dans le cadre de votre prise en charge administrative et financière

Au plus tard le 16 août 2023, vous retournerez par courrier postal les documents nécessaires à votre prise en charge administrative et financière à l'adresse suivante :

Rectorat de l'Académie de Lille - DPE
144 rue de Bavay - BP 709
59033 Lille Cedex



N'oubliez pas de vous inscrire à l'INSPE pour le DIU « Entrée dans le métier » pour les Fonctionnaires Stagiaires mi-temps et « Approfondissement et consolidation » pour les Fonctionnaires Stagiaires temps-plein : entre mi juillet et mi août



Comment calculer mon barème?

Au barème national qui vous aviez eu dans la plateforme nationale SIAL vous pouvez bénéficier de certains points liés à votre rang de classement au concours (pas de justificatifs à fournir sur ce point).

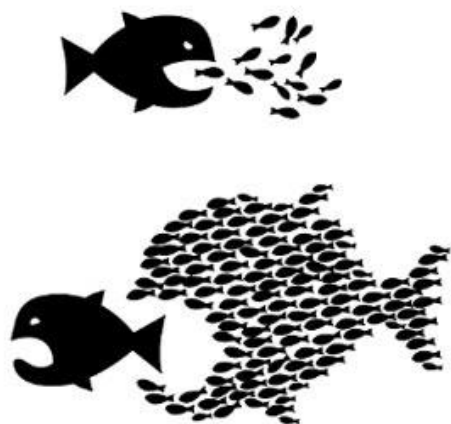
- 1er décile : 150 points sur tous les vœux
- 2e décile : 135 points sur tous les vœux
- 3e décile : 120 points sur tous les vœux
- 4e décile : 105 points sur tous les vœux
- 5e décile : 90 points sur tous les vœux
- 6e décile : 75 points sur tous les vœux
- 7e décile : 60 points sur tous les vœux
- 8e décile : 45 points sur tous les vœux
- 9e décile : 30 points sur tous les vœux
- 10e décile : 15 points sur tous les vœux
- Liste complémentaire : 5 points sur tous les vœux

Que se passe-t-il en cas d'égalité de barème ?



En cas d'égalité de barème, les candidats sont départagés selon :

- la situation familiale,
- le rang de classement,
- l'ordre des vœux exprimés,
- la date de naissance.



Le SNEP-FSU Lille est le syndicat reconnu majoritairement par les collègues lors des élections professionnelles de décembre 2022!

C'est aussi vers les militants du SNEP-FSU que les collègues stagiaires se tournent massivement depuis de nombreuses années

Plus de 70% des stagiaires EPS ont adhéré au SNEP en 2022-2023

Se syndiquer

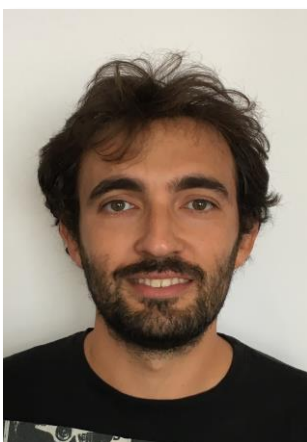


BESOIN DE PRECISIONS?

Contactez rapidement vos correspondants SNEP-FSU:

Javier RAMOS ANTON
javiramos_anton@hotmail.com
Tél : 06 78 62 25 85

Emilie JANKOWIAK
s3-lille@snepfsu.net
Tél : 06.70.71.19.51.



SNEP-FSU Bourse du Travail, 276 Bd de l'Usine 59000 LILLE

Tel : 03.20.47.50.96 Fax : 03.20.67.06.80

Email : s3-lille@snepfsu.net

Web : <http://www.snepfsu-lille.net/wp/>